



CHIFFRES-CLÉS 2020

Suivi de l'activité pendant la crise sanitaire

204 SSTI pour le suivi de 15,5 millions de salariés en 2019

Le nombre de SSTI, hors SSTI exclusivement dédiés au BTP, est estimé à 204 en 2020. Le mouvement de concentration des Services s'est poursuivi en 2019, tandis que le nombre de salariés suivis a progressé de 1,9 % pour atteindre 15,5 millions. En moyenne, les SSTI suivent 75 900 salariés pour 73 300 en 2019 et 72 000 en 2018.

Au 1^{er} janvier 2020, les SSTI accueillent 17 579 collaborateurs, en personnes physiques, représentant 16 016 ETP, dont 3 602 médecins et 2 240 infirmiers. Le nombre de médecins continue de diminuer (4 % par rapport à 2019), celui des infirmiers progresse de 12 %.

En 2020, les indicateurs d'activité ont été collectés comme chaque année pour le rapport Chiffres-clés sur les données de 2019. Parallèlement, à la demande de la DGT, un reporting hebdomadaire, puis mensuel, a été mis en place, afin de suivre l'activité de 2020 dans le contexte de la crise sanitaire. Mais le projet de réforme de la Santé au travail se poursuit et Présanse se positionne comme force de proposition. Le cahier des charges de l'offre de services présenté au début de l'année 2020 est assorti d'indicateurs clés. Au-delà de l'activité, ce sont les résultats qui sont mis en avant, et qui permettront, dès 2021, de mettre en valeur l'apport des actions des Services pour leurs bénéficiaires, qu'il s'agisse des adhérents ou des salariés suivis.

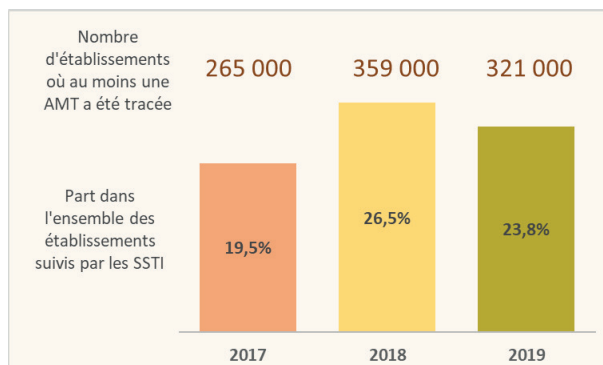
142 000 fiches d'entreprises, réalisées ou mises à jour en 2019

En 2019, plus de 142 000 fiches d'entreprises ont été réalisées ou mises à jour, soit près de 13 000 par mois¹. A l'issue du confinement, l'évaluation des risques s'est imposée comme une priorité pour les Services, très sollicités par leurs adhérents. Autour de 16 000 fiches d'entreprises ont été réalisées ou mises à jour sur les mois de juillet et août, 10 000 en septembre.

Toutes actions confondues, les Services ont réalisé 620 000 AMT en 2019 dans 321 000 établissements distincts. Pendant la première vague épidémique, du 30 mars au 30 juin 2020, 1 162 000 informations collectives ont été dénombrées, et 644 000 actions de conseil.

1. Calcul réalisé sur 11 mois.

Établissements ayant bénéficié d'une AMT de 2017 à 2019

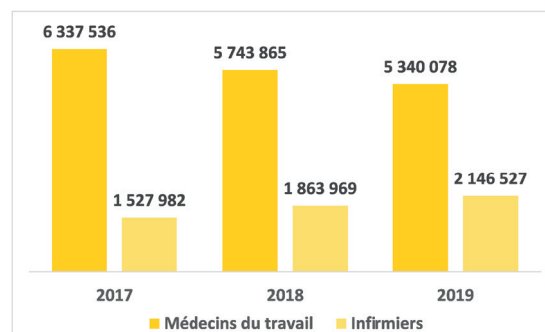


Au 31 décembre 2019, seuls 31 % des établissements et 41 % des salariés suivis étaient couverts par une fiche d'entreprise de moins de 5 ans, et 24 % des établissements suivis ont bénéficié d'une AMT en 2019. En termes de résultats, il conviendra, dès 2021, d'apprécier la proportion d'établissements et de salariés suivis ayant bénéficié d'une AMT sur les 5 dernières années, et de poursuivre l'augmentation du taux de couverture des fiches d'entreprises de moins de 5 ans.

7,5 millions de visites en 2019

Suite à la réforme de 2016, les visites réalisées par les médecins du travail ciblent de plus en plus les salariés exposés à des risques particuliers. Les latitudes introduites pour assurer le suivi de l'état de santé des travailleurs conduit à un nombre moins important d'actes médicaux et une progression des entretiens infirmiers.

Évolution du nombre de visites entre 2017 et 2019



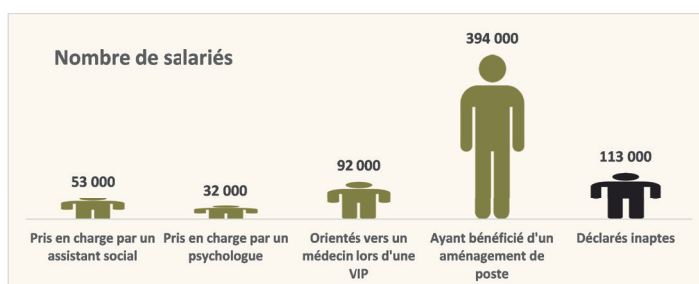


Pendant la crise sanitaire, notamment après le déconfinement en juin 2020, les médecins du travail ont surtout effectué des visites de reprise, de préreprise, ou des visites à la demande : 156 000 par mois en moyenne entre avril et juin, 306 000 en juillet/août, 233 000 en septembre, pour une moyenne de 200 000 par mois en 2019.

Plus de 14 000 avis d'inaptitude ont été rendus en juillet/août 2020, plus de 14 000 également en septembre, la moyenne mensuelle étant de l'ordre de 10 000 en 2019. Cette recrudescence à l'automne peut s'expliquer par un traitement retardé de certaines situations du fait du confinement et de l'arrêt de nombreuses activités. En effet, d'avril à juin, 5 000 avis d'inaptitude au total ont été émis.

En 2019, pour prévenir le risque de désinsertion professionnelle, les médecins du travail ont proposé des aménagements de postes pour 394 000 personnes, et ont orienté 53 000 salariés vers leur service social.

Nombre de salariés concernés par le maintien dans l'emploi pris en charge par les SSTI en 2019



Les différents travaux menés au sein de Présanse ont fait émerger l'intérêt d'isoler demain le nombre de salariés souffrant d'une affection de longue durée, ou maintenus dans l'emploi suite à une visite de préreprise. Des méthodes de suivis des actions mises en place seront utilement proposées pour permettre la consolidation.

Près d'un tiers des adhérents disposent d'un compte sécurisé

En 2020, 75 % des SSTI ont un portail « adhérents », et 33 % de ces portails proposent à leurs adhérents un accès individualisé aux informations de Santé au travail qui les concernent. Compte tenu du nombre d'adhérents des SSTI concernés, ce sont 31 % des employeurs qui ont accès à un compte sécurisé.

Pour les salariés suivis, la mise en place a débuté en assurant la confidentialité des données. On estime à 6 % la proportion de salariés ayant accès à un compte personnalisé de Santé au travail.

En 2021, Présanse invite les SSTI à mettre en place un outil de mesure de la satisfaction des adhérents à l'adhésion, et communiquera, en fin d'année 2020, un guide pour aider les SSTI à construire cet outil.

Dès 2021, les taux de satisfaction à l'adhésion seront collectés dans le rapport Chiffres-clés. Cependant, 32 % des Services ont d'ores et déjà évalué la satisfaction globale de leurs adhérents, et le taux de satisfaction moyen est de 80 %.

Comme chaque année, le rapport Chiffres-clés présente également un état des lieux de la gouvernance et des éléments sur le cadre de l'activité et sur les partenariats des SSTI avec les organismes institutionnels.

Le rapport complet sera prochainement disponible pour les adhérents sur la plateforme Qualios et sera complété par les indicateurs régionaux. ■

Ressources :

Plateforme : <https://presanse.qualios.com>

- ▶ Rapports nationaux des 3 dernières années
- ▶ Synthèses régionales de la région de chaque SSTI
- ▶ Formulaires de saisie
- ▶ Guides de saisie
- ▶ Garantie de confidentialité et de conformité RGPD

Contact :

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : g.bourdel@presanse.fr